



## **Victime d'abus sexuel et de viol de -de 15ans**

Par **isabelle0060**, le **16/06/2008** à **19:37**

**Bonjour,**

**Je suis victime d'abus sexuel et de viol par des membres de ma famille ..**

**Depuis environs deux je suis en procedure.**

**Suite a une convocation mes abuseur on avouer .**

**Et ensuite il sont fait une expertise de Psy**

**Or il sont reconneur debilite legere**

**J'aimerais savoir si ma proces auras lieu et est ce que a cause de leur debilite il**

**risque pas la prison ...**

**Et comment cela va se passer pour la suite de cette procedure**

**Isabelle**

Par **Patricia**, le **16/06/2008** à **21:21**

Bonsoir Isabelle,

Je suis désolée et peinée après lecture de votre message...

Les expertises médicales sont très complexes et difficiles à comprendre.

Seule une personne du milieu médical pourrait vous les expliquer clairement.

En avez vous parlé avec votre médecin traitant qui vous connaît bien ?

Selon le degré de débilite de vos agresseurs, ils pourraient avoir des circonstances atténuantes et ne pas être condamnés...

Ils ont déjà avoué donc reste à savoir (vue leur handicap) si ils seront jugés en correctionnel ou assises. A voir avec votre avocat selon les démarches initiales que vous avez entrepris.

Par **isabelle0060**, le **16/06/2008** à **22:44**

bonsoir, belabrunna

Merçi de votre response

Je sais qu'il ont 50 en debilite legeres..

Ensuite je sais pas .

Car c'est tres long car nous sommes 8 victimes et il sont avouer

Donc j'ai du mal a me faire l'idee qui se savent pas ce qui sont fait car il y a une seul victime mais au monent des fait elle etait ageé de 8ans ..

Merçi encore

Par **Patricia**, le **17/06/2008** à **18:42**

Une seule victime mais 8 ans ... (une fillette de 8 ans ??? non !) je n'ai pas compris ? mais quand je lis que vous etes HUIT victimes c'est quand même plus qu'intolérable et lamentable (je ne trouve même pas les mots qui conviennent) de laisser de telles personnes en liberté ! ... qui sera la prochaine ... un handicap léger est une chose si ces personnes ont des circonstances atténuantes et ne peuvent être condamnées quelles soient au moins internées en service psychiatrique ou dans des centres spécialisés et reconnues "dangereuses" envers la "gente féminine" .

Elles sont donc toujours en liberté ? peuvent donc vadrouiller à droite à gauche et pourquoi pas demain avec couteau ou ciseaux en poche sans savoir si en plus de viols elles ne passeront pas au meurtre...

Elles ont reconnu leurs actes donc les assises et 20 ans ...

Donnez de vos nouvelles

Amicalement.

Par **isabelle0060**, le **17/06/2008** à **19:04**

Desole je me suis fait mal comprendre..

Nous sommes 8 victimes et avec les meme auteurs..

Les abuseur on avoue ..

La plus jeune des victimes et ageés de 8 ans ..

Moi j'avais a peine 10 ans ..

Et l'or de la convocation avec la juge qui s'occupe de cette procedure...

Il on avouer les fait et on meme dis que .

Il se proteger pas et il y a que 20 fois .

Voila je suis toujours en procedure mais c'est assez long ...

Merçi de votre aide et j'espere de tous coeur qu'il serront condamner meme si il soint reconnue "malade "

Car je peux pas accepter qu'il reste en liberter car je suis sur qu'il font continueé ..

Merçi encore de votre aide ...

Car depuis pas mal de temps j'essaye de avancer c'est pour cela que je moi meme creer un forum d'aide au personne victime de viol ..  
<http://briserlesilence.easyforum.fr/>

Par **Patricia**, le **18/06/2008** à **21:17**

je viens de lire la page d'accueil de votre site mais ne m'y suis pas inscrite.  
Vous avez quel âge ? depuis combien de temps dure votre procédure ?  
je n'ai jamais étudié le droit, mes différents points de vus et conseils ne sont que personnels.  
Suite à la convocation de la juge, Il faudrait quand même que votre avocat se bouge un peu et vous renseigne un peu plus sur la suite de votre procédure ... est-il dynamique ? je n'ai pas l'impression ... c'est certain qu'une audience en correctionnel ou assises ne se fait pas du jour au lendemain mais vous a t-il dit si vos agresseurs seraient quand même jugés ? ou quand et comment ?